

Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux (AIPR) – Encadrant et Opérateur

Durée : 7 heures - à distance

► **Formation éligible CPF :**

[code 235474](#)



Public concerné :

- Exécutant de travaux, conducteur d'engins de chantier
- Adjoint du chef d'entreprise, conducteur de travaux, chef de chantier, chef d'entreprise artisanale du bâtiment
- Intervenant en préparation administrative et technique des travaux.

Prérequis :

- Français : lu, écrit, parlé
- Disposer d'un ordinateur, d'une tablette ou d'un smartphone et d'une connexion internet.

Moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement :

- Formateur sélectionné pour ses compétences techniques, pédagogiques et digitales
- Formation à distance (visioconférence, synchrone) alternant apports théoriques, études de cas pratiques et de situations spécifiques à chaque corps d'état du bâtiment
- Interactions régulières entre le formateur et les stagiaires grâce aux fonctions de la plateforme de visioconférence
- Support de formation remis à chaque stagiaire.

Moyens de suivi de l'exécution de l'action de formation et d'appréciation des résultats :

- Contrôle permanent des conditions techniques de déroulement de l'action de formation par le formateur.
- Enregistrement des temps de connexion de chaque stagiaire.
- Autoévaluation des acquis et de la qualité de la formation renseignée par le stagiaire à l'issue de l'action.
- QCM d'évaluation des acquis permettant la délivrance de l'attestation de compétences - profil "encadrant" ou "opérateur"
- Formation sanctionnée par la remise d'une attestation d'assiduité.

Objectifs :

- Connaître les obligations de la réglementation anti-endommagement
- Savoir distinguer les responsabilités et les procédures applicables par chaque type de public : concepteurs, encadrants, opérateurs
- Relier les compétences de l'AIPR avec les situations de terrain.

Programme :

■ **1^{ère} séquence (3H30) :**

Contexte et réglementation :

- Les enjeux de la réglementation anti-endommagement : lois, décret, normes
- La responsabilité et les obligations des différents acteurs (encadrant, opérateur)
- Les contraintes, les caractéristiques et les risques liés aux différents ouvrages.

Procédures pour le responsable de projet (concepteur) avant les chantiers :

- L'utilisation du formulaire de Déclaration de projet de Travaux (DT)
- Le guide technique : présentation et mode d'emploi
- La réalisation des investigations complémentaires et la détection de réseaux : classe de précision des ouvrages
- Les piquetages et les marquages au sol.

■ **2^{ème} séquence (3H30) :**

Procédures avant le démarrage du chantier pour les encadrants :

- L'utilisation du formulaire de Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux (DICT)
- Analyse des réponses du Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) et du marché
- Le respect du guide technique
- La lecture de plan et nomenclature des réseaux
- Les règles de sécurité lors de travaux à proximité des réseaux.

Procédures pour les exécutants du chantier :

- La procédure DT et DICT
- Les compétences des personnels
- L'interprétation des indices et affleurant
- Les travaux sans tranchée.

Procédures pendant le chantier :

- Les différentes opérations sur chantier
- Déclaration de dommage : responsabilités, formulaire de constat de dommage
- Les arrêts de chantier : cas d'arrêt de chantier, responsabilités, formulaire de constat contradictoire.

Le + de la formation : délivrance de l'attestation de compétence AIPR sous réserve de réussite au QCM sanctionnant la formation.



Des formations cofinancées par le Fonds Social Européen dans le cadre du programme opérationnel national «Emploi et Inclusion» 2014-2020.